



Photo d'identité a mes frais et obligatoire!

Par **bengirolle**, le **30/10/2015** à **15:04**

Bonjour,

Mon employeur me demande, ainsi qu'à tous mes collègues, de fournir, pour ses dossiers internes ou non, une photo d'identité. Je n'en possède plus et je n'ai pas l'intention de faire de cadeau à mon employeur. J'ai donc 2 questions :

- premièrement, y a-t'il une loi qui m'oblige à fournir la photo ?
- deuxièmement, si mon patron insiste ou si je suis obligé de lui fournir la pièce administrative demandée, ai-je le droit de lui réclamer un remboursement de mes frais ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **aliren27**, le **30/10/2015** à **16:27**

Bonjour,

si l'employeur décide de munir ses salarié d'un badge d'accès a l'entreprise, au copieur ou a la cantine, c'est son droit.

j'ai travaillé dans un Labo pharma ou cela était demandé pour l'accès au parking, et l'entrée...

Cordialement

Par **Lag0**, le **30/10/2015** à **17:46**

Bonjour,
Personnellement, dans les entreprises où j'interviens et qui nécessitent un badge, c'est l'employeur qui se charge des photos.

Par **aliren27**, le **30/10/2015 à 19:45**

oui dans certaines, mais pas toutes sont équipées...
Et perso je ne vais pas faire un scandale pour 4 photos à 5 euros !!!

Par **amajuris**, le **30/10/2015 à 20:01**

je pense que la position de bengirolle est plus liée à un problème avec son employeur qu'aux frais de la photo d'identité.

Par **moisse**, le **31/10/2015 à 08:02**

C'est aussi mon avis.
Mais selon l'adage, il vaut mieux être le boucher que le veau, ou se tenir du bon coté de la hache.

Par **Lag0**, le **31/10/2015 à 08:48**

[citation]oui dans certaines, mais pas toutes sont équipées...
Et perso je ne vais pas faire un scandale pour 4 photos à 5 euros !!!
[/citation]
La dernière fois que j'ai fais des photos d'identité pour mon passeport, c'était 15€, pas 5 (chez le photographe)...

Par **aliren27**, le **31/10/2015 à 09:04**

le photographe c'est votre choix. Moi le photomaton convient très bien pour mon passeport et ma CNI si on respecte bien les indications fournies.

Par **Lag0**, le **31/10/2015 à 09:40**

De toute façon, il me semble que la jurisprudence est constante en la matière :
"L'employeur doit rembourser ses frais professionnels au salarié à partir du moment où ils

sont engagés pour les besoins de l'activité et dans l'intérêt de l'employeur."

Par **alterego**, le **31/10/2015** à **09:51**

Bonjour,

15 - 20€ c'est le coût de 4 ou 5 photos chez un photographe.

Question surprenante. Allergie primaire aux employeurs, litige avec le vôtre ou un petit côté "rat", Dieu seul le sait.

Toujours est-il que l'employeur ne vous demande pas votre photo d'identité pour la mettre sur sa table de nuit, quoique de nos jours il ne faille plus s'étonner de rien.

Vous la lui donnez ou vous ne la lui donnez pas, il ne vous fera pas un trou où vous en avez déjà un. Assumez votre choix.

Cordialement

Par **moisse**, le **31/10/2015** à **10:01**

ALLons on se calme.

On a bien compris qu'il s'agit d'une pétition de principe, l'employeur est bien sûr tenu de rembourser le coût de ces photos, encore qu'il peut limiter ce remboursement au prix d'une cabine automatique, l'usager pouvant s'il préfère s'adresser à JM PERRIER ou autres artistes genre Andy Wahrol ...

Par **alterego**, le **31/10/2015** à **10:22**

Bonjour,

Soyez assuré que je suis calme et que ce n'est qu'une petite réaction de ma part, confronté que je suis quotidiennement par ce genre de question.

Aucune animosité de ma part à l'égard de bengirolle.

Cordialement

Par **moisse**, le **31/10/2015** à **16:19**

Un petit peu quand même, en lui démontrant qu'il met son emploi, ses relations avec son employeur et ses collègues, bref toute sa vie professionnelle pour 3 sous de photomaton.

C'est vrai d'ailleurs, mais cela peut être le but recherché.

Par **Lag0**, le **31/10/2015** à **16:41**

[citation]ou un petit côté "rat", Dieu seul le sait. [/citation]

Je vous trouve bien désobligeant sur ce coup là !

Personnellement, je suis tout à fait en accord avec ce salarié. Ce n'est pas à lui de payer, même si vous, vous considérez que 10-15€ ce n'est rien. Savez-vous qu'il y a des gens pour qui c'est une somme importante ?

Comme déjà dit, ce n'est pas au salarié de payer pour l'entreprise...